#### A/ connexion

- Je n'ai pas de compte famille (Je suis nouvel arrivant sur la commune, mon enfant n'est pas inscrit dans une école publique à Toulon, mon enfant est inscrit à l'école mais n'a jamais fréquenté les crèches municipales, les temps périscolaires et n'a jamais fréquenté les centres de Loisirs - je créé mon compte
- J'ai déjà créé mon compte et mon dossier famille pour une autre démarche
- Mon enfant a fréquenté durant l'année 2023 / 24 au moins un temps périscolaire ou un centre de loisirs – J'ai un compte famille - Je rentre mon adresse mail en identifiant et je clique sur mot de passe oublié.

#### **B/ Vérification des informations concernant votre dossier famille** (icone tout en haut à gauche de la page d'accueil)

Une fois mon dossier famille créé (en fournissant les justificatifs demandés) et validé par l'administration je peux effectuer la demande d'inscription et mes démarches de réservation (en fonction des périodes, des centres et des places disponibles).

## C/ Inscription de votre enfant aux activités périscolaires et aux centres de Loisirs

Avant de commencer vous aurez besoin de l'attestation de travail des parents, du carnet de santé de l'enfant et de la fiche sanitaire de liaison de l'enfant que vous trouverez sur le portail famille en haut du tableau de bord dans documentation. Ce document est à télécharger et à remplir.

- 1. Allez dans démarches disponibles Inscription Périscolaire et centres de loisirs Cliquez sur Début puis Valider
- 2. Page Informations du Responsable pré remplie cliquer sur valider
- 3. Indiquez si vous êtes allocataire CAF ou non (cela déterminera les tarifs des différentes activités choisies) Cliquez sur envoyer
- 4. Remplissez les champs obligatoires : Code postal, Allocataire, Cliquez sur soumettre Ne pas oublier de cocher la case en bas à gauche « Je vous confirme l'exactitude des informations affichées » Cliquez sur Valider
- 5. Page Informations de votre enfant pré remplie cliquez sur valider
- 6. Sur la page suivante cliquez sur « sélectionner tout » puis cliquez sur valider
- Choisissez-le ou les centres de loisirs que vous souhaitez pour les mercredis (si vous n'avez pas de besoin pour les mercredis cliquez sur valider directement) - Répétez la même opération si vous souhaitez inscrire votre enfant pendant les vacances scolaires
- 8. Pour les activités périscolaires cela se fait automatiquement sur l'école de votre enfant.
- 9. Fournissez les documents demandés puis cliquez sur valider.

Votre demande est en attente auprès du Service Accueil des Familles.

Lorsque votre demande sera validée, vous recevrez un mail et un message sur votre compte portail famille (boite de réception) vous indiquant que votre demande d'inscription a été validée et que vous pouvez réserver les activités périscolaires.

Attention l'inscription ne vaut pas réservation. L'inscription permet à la personne d'accéder à différentes activités.

Cependant, il faudra réserver les créneaux d'activités souhaités. La réservation permet de garantir une place à une activité

# En effet, l'inscription ne réserve pas automatiquement toutes les activités proposées.

## Pour rappel les réservations pour les mercredis 2024/2025 seront ouvertes à partir du lundi 03 juin 08h30

#### Réservation des activités périscolaires :

- 1. Cliquez sur le carré vert en haut à droite « réservation ».
- 2. Changez la période du calendrier et se mettre sur septembre ou la période où vous souhaitez que votre enfant débute les activités périscolaires
- 3. Si vous souhaitez que le planning affiché s'applique sur l'ensemble de l'année, il faudra activer l'onglet semaine type (en haut à gauche de l'écran), sans quoi vous pouvez faire vos réservations semaine par semaine. Il faudra renseigner une date de début et une date de fin. Pour réserver une activité, il suffit de cliquer dessus (elle apparaitra alors dans un carré vert (vous trouverez la légende en bas de votre écran sur l'icône aide)

En validant vous verrez apparaitre un récapitulatif avec le tarif de l'activité. Cliquez sur soumettre

Cette procédure est à répéter pour chaque enfant.

# Le 03 juin lors de l'ouverture des réservations pour les centres de Loisirs il faudra faire la même démarche de réservation.

Pour revenir à la page principale vous devez cliquer sur l'icône maison en bas de la page. Pour voir vos réservations vous devez cliquer à nouveau sur le carré vert réservation.

Cordialement Le Pôle famille Ville de Toulon.